|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS B3 |
| Numéro de poste Sysper: | 368929 disponible au 1er novembre 2025 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Milosz MOMOT  4ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | 25.7.2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction B « Programmes industriels de défense » a pour mission de promouvoir la compétitivité durable de l'industrie de la défense de l'UE, notamment en renforçant sa résilience et sa réactivité, et en encourageant sa capacité d'innovation. Elle doit également soutenir un marché européen de la défense qui permette la création d'emplois, la disponibilité des compétences et des conditions de concurrence équitables. Dans ce contexte, l'un des principaux objectifs poursuivis est de créer des conditions-cadres stimulant la coopération transfrontalière européenne dans le développement de technologies et de capacités de défense.

L'une des principales responsabilités de la direction à cet égard est de mettre en œuvre les programmes de défense industrielle de l'UE, tels que le Fonds européen de défense et ses programmes précurseurs, la loi sur le soutien à la production de munitions et la loi sur le renforcement de l'industrie européenne de la défense par des acquisitions communes, la stratégie industrielle de défense européenne et le programme de l'industrie européenne de la défense.

L'unité B3 «Systèmes de défense »  a pour mission de contribuer, par la mise en œuvre efficace du Fonds européen de défense (FED) et de ses programmes précurseurs, au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), pour une industrie européenne de la défense plus compétitive, innovante et intégrée et pour soutenir l'autonomie stratégique de l'UE.

En étroite collaboration et dans le cadre d'une structure flexible avec les unités B1 et B2, ainsi qu'avec les unités de la direction A « Politique de défense », l'unité B3 contribue à la mise en œuvre du FED et des programmes de défense connexes, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines de la recherche et du développement de systèmes de défense et de technologies de pointe contribuant aux besoins actuels et futurs en matière de capacités dans les domaines de la défense tels que la puissance aérienne, le combat terrestre, la domination navale ou l'espace. L'unité est également responsable des accords de contribution conclus entre la Commission européenne et l'Organisation pour la coopération en matière d'armement (OCCAR) pour la mise en œuvre de grands projets de développement spécifiques. L'unité compte environ 30 membres, parmi lesquels des gestionnaires de programmes, des chargés de projet, des juristes et des experts en R&D dans le domaine de la défense.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Chargé(e) de projet - Technologies de défense

Il/elle contribuera à la mise en œuvre des programmes européens de défense et à la promotion de la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Il/elle devra maintenir un niveau élevé de connaissances dans un ou plusieurs domaines thématiques des programmes et développer des connaissances en matière de programmation stratégique et de systèmes de financement de l'Union. Il/elle contribuera également à accroître l'efficacité de la gestion des programmes en termes d'optimisation des processus et de mise en œuvre de procédures et de systèmes visant à sécuriser la gestion des informations sensibles.

Les tâches comprennent

- Soutenir le suivi et la gestion de projet des actions financées dans le cadre des programmes européens de défense,

- Contribuer à la préparation des appels à propositions et des programmes de travail pour les programmes européens de défense, et en particulier le Fonds européen de défense,

- Contribuer à la mise en œuvre du programme européen de l'industrie de la défense (EDIP),

- Contribuer au développement et au déploiement de procédures et de systèmes (électroniques) pour sécuriser la gestion des informations sensibles,

- Assurer le suivi et le maintien des relations avec les autres services de la Commission, les autres institutions européennes, les agences de l'Union et les organisations intergouvernementales/internationales dans le domaine de la défense,

- Contribuer aux activités de communication et de sensibilisation.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme de fin d'études

- diplôme universitaire, ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

- dans le(s) domaine(s) suivant(s) : informatique/technologie de l'information ; ingénierie; droit ; sciences politiques ; économie ; militaire ; administration publique

Expérience professionnelle

Au moins deux ans d'expérience documentée dans des tâches liées à celles décrites ci-dessus.

Une expérience de la conception, de l'élaboration et de l'exploitation de technologies de combat au sol, de capteurs avancés et de défense spatiale constituerait un avantage important.

Une expérience pratique dans le domaine des marchés publics de défense dans le contexte des systèmes de défense constituerait un avantage important.

Une expérience de la gestion des technologies de l'information et de l'élaboration et de la mise en œuvre de procédures et de systèmes (électroniques) visant à sécuriser la gestion d'informations sensibles serait un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire à l'exercice des fonctions et à une communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

Le poste requiert des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité (PSC) valide au niveau SECRET UE/EU SECRET.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)